

LITURGIE ET DISCIPLINE

COMMUNION AUX MALADES

Q. Dans la rubrique de la communion aux malades, le *Rituel* prescrit au prêtre de se purifier les doigts après avoir touché les saintes espèces, et de faire prendre au malade l'eau qui a servi à cette ablution. Vu la vulgarisation des principes d'hygiène un peu partout et leur introduction dans les programmes scolaires, est-il prudent d'observer scrupuleusement ce détail des rubriques ?

R. Il y a certains milieux où il serait imprudent de s'en tenir sur ce point à la lettre de la rubrique. Il ne faut jamais, à moins de raisons graves, exciter l'étonnement des gens, de même que l'on doit tenir compte de répugnances assez légitimes en soi. D'autant plus que nous croyons assez générale ici et ailleurs la coutume de jeter au feu l'eau qui a servi au prêtre pour purifier ses doigts. — « Le *Rituel*, dit Velghe, veut que l'on donne cette ablution à boire au malade, mais... on peut la jeter dans le feu, ⁽¹⁾ avant de quitter la maison du malade. »

Mais voici une autre difficulté qui se présente. Dans beaucoup de maisons, surtout pendant l'été, il n'y a qu'un poêle à gaz ou à pétrole. Coppin et Stimart, dans leur *Sacrae Liturgiae Compendium*, suggèrent, à la suite de Baruffaldi et de plusieurs autres auteurs, une méthode, qui tend à se répandre, paraît-il. Le prêtre prend le purificateur et en trempe dans l'eau un petit coin, avec lequel il se purifie les doigts. ⁽²⁾ Il reste aussi au prêtre la ressource d'emporter cette ablution avec lui pour la jeter dans la piscine.

(1) Il paraît plus convenable que le prêtre confie ce soin à une personne de confiance, surtout s'il n'y a de feu qu'à la cuisine.

(2) La même méthode pourrait être suivie après l'Extrême-Onction. Quant aux ouates qui ont servi à essuyer les onctions, il n'y a qu'à suivre le *Rituel* (Tit. V. Chap. II, n. 9) : *Tergat loca inuncta novo globulo bombacii vel rei similis, eumque in vase mundo reponat, et ad ecclesiam postea deferat, comburat, cineresque projiciat in sacrarium.*

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.